**RAPPORT FINANCIER & D’ACTIVITE ANNEE 2015**

**Fonds de Dotation LA BOURSE DU BON ARGENT**

Premier exercice pour le Fonds de Dotation « La Bourse du Bon Argent », déclaré à la Préfecture des Bouches du Rhône le 16 janvier 2015.

Dès sa création, des démarches ont été entreprises auprès de l’Administration fiscale en vue de l’obtention du rescrit fiscal permettant aux donateurs de bénéficier des réductions d’impôt permises par les articles 200.-1.b et 238 bis.-1. du Code Général des Impôts. En bénéficient d’une part, les particuliers soumis à l’impôt sur le revenu ; d’autre part, les personnes morales soumises à l’IS (impôt sur les sociétés).

**Rapport d’activité**

Durant cette phase de démarrage, l’activité s’est surtout concentrée sur la réalisation d’un logo et la création d’un site internet. ([www.laboursedubonargent.fr](http://www.laboursedubonargent.fr))

Ce site met l’accent sur l’aide aux plus démunis (migrants, mal logés, étudiants en précarité pour l’instant), ainsi que sur l’accompagnement de la jeunesse.

Des contacts ont été pris avec des structures souvent issues du monde associatif, qui oeuvrent dans ces domaines, pour tenter de les soutenir au mieux.

Dans sa mission de plaidoyer en faveur de l’argent utile et solidaire, le site comporte d’autres rubriques destinées à faire connaître les attributions du « Bon Argent » et susciter son utilisation.

La communication s’établit pour l’essentiel à partir de lettres d’informations (newsletters) diffusées régulièrement.

**Les perspectives**

Poursuivre le travail engagé pour faire connaître les bienfaits du Bon Argent ainsi que les actions menées par les structures oeuvrant en faveur des plus démunis. Leur offrir par ailleurs du mécénat de compétences.

Accompagner la jeunesse pour améliorer sa condition financière et l’éduquer aux bienfaits du Bon Argent. Cf rubrique du site « Génération Demain » dédiée à la nouvelle génération.

Poursuivre la mission de plaidoyer par l’écrit et l’oral.

**Le rapport financier**

**Ressources**

En tenant compte de la dotation initiale, elles s’élèvent à 30 499 € dont 20 000 € abondés par la société Epargne en Conscience fondée par Josette Amor.

La dotation initiale a été apportée par cette dernière, co-fondatrice.

**Charges**

Elles représentent un montant de 4 482,65 €, dont 4 470 de dons au profit d’associations sans but lucratif.

Le différentiel (56,21) est constitué de frais bancaires minorés de quelques produits financiers (43,56).

A noter l’absence totale d’autres frais de fonctionnement, les différentes dépenses (site internet, logo, divers …) ayant été effectuées par apport de deniers personnels et prestations bénévoles.

**Trésorerie**

Au 31 décembre 2015, elle se chiffrait à 26 016,35 € répartis comme suit :

- compte courant … 972,79 €

- compte épargne …. 25 043,56 €

Il s’agit pour ce dernier d’un livret solidaire permettant à l’institution de micro-finance Oïkocredit de bénéficier de prêts à taux réduit pour financer ses actions en faveur des populations d’Amérique latine, d’Asie et d’Afrique pour l’essentiel, en quête de micro-prêts pour développer leur activité.

**Promesses de dons**

- 5000 € à l’association Terre & Humanisme en faveur de son pôle « Solidarité Locale France »

Participation financière au projet de la « Villa Savine » mené conjointement par Habitat & Humanisme et Terre & Humanisme à Montpellier.

- 10 000 € à l’association « Un Toit » qui œuvre en Pays d’Aix pour offrir un logement décent à certains sans-abris et mal-logés.

Participation financière dans la rénovation d’un immeuble à Trets avec souhait de l’affectation de cette somme au logement et à l’accompagnement de familles monoparentales.

Rapport présenté en Assemblée Générale le 30 juin 2016

Jérôme HENRY François FINELLE Josette AMOR